

COMPTE RENDU D'ACTIVITE  
DE LA  
COMMISSION JURIDIQUE REGIONALE PROVENCE-ALPES  
ANNEE 2016

*Lors de cette quatorzième année de fonctionnement de la commission, nous n'avons eu aucune sollicitation particulière, hormis les demandes de renseignements courantes.*

*Cette année, la réunion d'information sur les diverses réglementations applicables lors de la pratique de la plongée sportive dans les E.A.P.S. organisée pour toutes les structures pratiquant notre sport dans le département des Bouches du Rhône, par la D.R.J.S.C.S. de la région P.A.C.A., n'a pas eu lieu. Elle a eu lieu en 2013 et 2014, mais pas en 2015, ni en 2016. C'est un simple constat sans aucune interprétation.*

*Nous participons toujours aux travaux de la Commission Juridique Nationale, en effet celle-ci est saisie soit par le siège fédéral pour des questions posées ; soit par les clubs, soit par le Comité directeur National pour travailler sur des sujets divers, dans les deux cas les membres de cette commission travaillent par échange de courriel, et notre Président de Commission Nationale, Emmanuel GERARD, qui centralise les réponses, en fait une synthèse qu'il propose aux demandeurs. Ces réponses sont ensuite mises en ligne sur le site internet de notre Commission.*

*Nous avons répondu, à quelques questions, à des demandes de renseignements et de précisions ayant trait à nos multiples domaines de compétences. A ce propos, comme tous les ans, je demande, si possible, à de nouvelles bonnes volontés de se faire connaître. Il s'agit bien sûr de licenciés FFESSM, ayant des connaissances en une ou plusieurs branches de notre droit, à savoir : assurances, fiscal, administratif, civil, pénal, commercial, et j'en passe des meilleurs, etc....*

*Pour finir le compte-rendu d'activité de cette année écoulée qui sera certainement le dernier pour la région Provence-Alpes, je tiens particulièrement à remercier toutes les bonnes volontés qui ont été avec moi : Philippe DUVET, Audrey TRALONGO, Gilles DUFETEL, car même si le travail n'a pas été des plus stressant, savoir que je pouvais compter sur leurs connaissances et leur soutien m'a grandement aidé.*

*Nous espérons que nos réponses ont été satisfaisantes et utiles pour tous nos Clubs, S.C.A. et licenciés.*

*Cette année encore, comme toutes les précédentes, la Commission juridique régionale n'a pas dépensé un seul euro de la dotation qui lui est allouée par le Comité directeur.*

*Je vous remercie de votre attention.*

Le 8 mars 2017  
LE PRESIDENT  
J-C. JONAC

